



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
COMTÉ DE VERCHÈRES

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **jeudi 11 janvier 2024** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Annie Dubeau, Conseillère  
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller  
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller  
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Conseiller, Monsieur Gilles Lamoureux, maire suppléant.

Est également présent :

Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Sont absents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire  
Madame Nathalie Fillion, Conseillère  
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**
2. **AVIS DE CONVOCATION**
3. **RENONCIATION À EXERCER LE DROIT DE PRÉEMPTION - 75 CALIXA-LAVALLÉE**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SESSION ET CONSTAT DU QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2. **AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

2024-01-19

3. **RENONCIATION À EXERCER LE DROIT DE PRÉEMPTION - 75 CALIXA-LAVALLÉE**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 2 octobre 2023 du règlement No 586-2023 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution No 2023-11-209 identifiant les lots visés au règlement No 586-2023;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 218 444 au 75 montée Calixa-Lavallée a notifié à la Municipalité son intention d'aliéner son immeuble;

CONSIDÉRANT que l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 464 798 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Annie Dubeau

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

DE RENONCER à exercer un droit de préemption pour le lot 5 218 444 75 montée Calixa-Lavallée;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 464 798 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères.

**ADOPTÉ**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

**2024-01-20**

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 16h46.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux

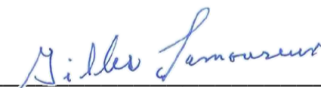
**APPUYÉE PAR :** Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

*Je, Gilles Lamoureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



**M. Gilles Lamoureux,  
Maire suppléant**



**Me Jean-Marc Simard,  
Directeur des affaires juridiques et  
greffier-trésorier**